



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inégalités dans l'accès aux soins psychiatriques dans le Loiret

Question écrite n° 14359

Texte de la question

Mme Mathilde Paris attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention au sujet de la situation préoccupante de la psychiatrie dans le département du Loiret. En effet, Mme la députée a été alertée par l'Établissement public de santé mentale (EPSM) du Loiret, le plus gros établissement spécialisé en santé mentale dans le département avec 17 500 patients, au sujet de la situation préoccupante pour les soins psychiatriques publics. L'établissement fait face à une forte pénurie de professionnels, tant pour les postes médicaux que non-médicaux en vertu des dures réalités des inégalités territoriales en matière de soin. Ainsi, on dénombre un taux de 34 psychiatres pour 100 000 habitants en région parisienne, un chiffre qui chute à 12,7 pour 100 000 pour le département du Loiret. De nombreux postes sont vacants, notamment des postes infirmiers, poussant ainsi à la fermeture de lits et de postes pour cause de pénurie de ressources humaines. Les moyens alloués sont largement en-deçà des besoins, d'autant que l'EPSM du Loiret va devoir relever un nouveau défi : celui de son universitarisation (afin de former de nouveaux jeunes médecins). Le paradoxe est frappant : à l'heure où l'on parle d'attractivité des établissements de santé et notamment de santé mentale, le département du Loiret demeure parmi les moins bien dotés financièrement avec un ratio de 140 euros par habitant pour le département contre une moyenne de 160 euros par habitant au niveau régional et 170 euros par habitant au niveau national. Les inégalités en matière financière sont frappantes et révèlent, à nouveau, la fracture médicale entre zone urbaine et zone rurale. À la lumière de tous ces éléments, elle lui demande si elle compte revoir son engagement pour l'accès aux soins psychiatriques dans les zones rurales et péri-urbaines afin de réduire les inégalités criantes qui demeurent dans les territoires en matière d'accès aux soins psychiatriques.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Paris](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14359

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2024](#), page 339

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)